

COMMUNE DE ST CRÉPIN

Liste des délibérations du conseil municipal

Du 1er décembre 2025

Nombre de conseillers : Le premier décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Matthieu CADOT, maire, en séance ordinaire,

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

Quorum : 6

Présents, M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M. Ronald VERNOUX, Mr Freddy VINET, M. Éric BOUCLY, M. Denis GORRON, M. Luc DUCLOS

Absents excusés : Mme Charlène GRIFFON, Mme Cécile MAIRAND, M. André MARCHAIS

Secrétaire de séance : M. Denis GORRON

Convocation envoyée le 26 novembre 2025

Convocation affichée le 26 novembre 2025

Séance ouverte à 18H30

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 octobre 2025.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal extraordinaire du 23 octobre 2025.

Décisions du conseil municipal :

Ressources humaines :

D2025 – Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé.

Finances :

D2025 – Délibération concordante avec la CDC Aunis Sud pour l'attribution du fonds de concours pour la construction de la halle.

D2025 – Décision modificative n°4

Divers :

D2025 – Déclaration d'intention d'aliéner parcelles lotissement route d' Azay

Questions diverses :

- Avancement chantier de construction de la halle
- Horaires d'ouverture de la mairie
- Date vœux du maire
- Date de la commission de contrôle des listes électorales (avant le 31/12/2025).
- Visite de la sous-préfète le 4 décembre

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 octobre 2025.

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal extraordinaire du 23 octobre 2025.

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ressources humaines :

D2025 -Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ DECIDE d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance souscrit par le CDG17 auprès du groupement MNT/Relyens, pour le risque santé, à effet du 1er janvier 2026 ;

Finances :

D2025 - Délibération concordante avec la CDC Aunis Sud pour l'attribution du fonds de concours pour la construction de la halle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ ACCEPTE l'attribution du fonds de concours de la CDC Aunis Sud d'un montant de 10 000 € pour la construction de la halle.

D2025 – Décision modificative n°4 du BP 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ DECIDE de voter la décision modificative 4 du budget 2025.

Foncier :

D2025 – Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle A1376

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 24 novembre 2025, présentée par Maître Patricia RACAUD, notaire à Tonnay-Charente concernant le bien cadastré A1376 d'une superficie totale de 939 m² situé au 25 route d'Azay.

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 5 janvier 2026 à 18h30.

La séance est levée à 19h35

Signatures des délibérations du conseil municipal du
1er décembre 2025

| | |
|--|--|
| Auteur de l'acte | Matthieu CADOT, maire |
| Date de publication sur le site internet de la commune | 05/12/2025 |
| Matthieu CADOT, maire |  |
| Denis GORRON – secrétaire de séance |  |